



**MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 OCTOBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Mont-Carmel, tenue à la salle du conseil municipal au 22, rue de la Fabrique, 2^e étage, ce 2 octobre 2017 à 20 h.

ÉTAIENT PRÉSENTS

| | |
|-------------------------|--|
| M. LE MAIRE | Denis Lévesque |
| MM LES CONSEILLERS : | Pierre Saillant Lauréat Jean Luc Forgues Antoine Fortier-Simard |
| MMES LES CONSEILLÈRES : | Karine Saint-Jean Colette Beaulieu |

MME FRANCE BOUCHER, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE EST ÉGALEMENT PRÉSENTE.

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance à 20 h et formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président et celui-ci souhaite la bienvenue aux contribuables présents.

2. ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire fait la lecture de l'ordre du jour proposé :

1. Ouverture
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux et suivis
 - 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
4. Trésorerie
 - 4.1 Approbation et autorisation des comptes à payer
 - 4.2 Autorisation de paiement à Cain Lamarre
 - 4.3 Autorisation de paiement à Les Constructions HDF Inc.
 - 4.4 Autorisation de paiement à l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel
 - 4.5 Autorisation de paiement à Transport Pierre Dionne
 - 4.6 Affectation d'une partie du surplus de l'exercice financier 2016 selon les services
 - 4.7 Demandes d'appui financier et autres
5. Entente, contrat, autorisation et appui
 - 5.1 Octroi de contrat pour l'achat d'une pompe de recirculation
 - 5.2 Demande de consentement municipal
 - 5.3 Proclamation de la « Semaine Kamouraskoise de sensibilisation aux

- préjugés »
- 5.4 Adhésion à un contrat d'assurance collective
 - 5.5 Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018
 - 5.6 Accès internet cellulaire pour la directrice générale
 - 5.7 Octroi de contrat pour la vente des terrains du Carré des Cèdres à Proprio Direct
 - 5.8 Règlement du dossier de mise en demeure numéro 42-15-2009-02
6. Avis de motion et autres
 7. Règlements
 8. Dépôt de documents
 9. Correspondance
 10. Nouvelles affaires
 11. Période de questions
 12. Levée de la séance

204-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter l'ordre du jour tel que proposé, en laissant le point « Nouvelles affaires » ouvert.

3. PROCÈS-VERBAUX ET SUIVIS

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017

205-2017

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017 soumis aux membres du Conseil dans les délais prescrits soit adopté tel que lu et sans suivi à faire.

4. TRÉSORERIE

4.1 Approbation et autorisation de paiement des comptes à payer

206-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'approuver les dépenses suivantes et d'autoriser la directrice générale à effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes :

- Les dépenses incompressibles et les prélèvements pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2017, totalisant une somme de 45 789.20 \$, tel qu'il appert à la liste annexée au présent procès-verbal;
- Le paiement des comptes fournisseurs dus au 30 septembre 2017, pour un total de 135 848.38 \$, tel que détaillé à la liste suggérée des paiements annexée au présent procès-verbal.

4.2 Autorisation de paiement d'honoraires professionnels à Cain Lamarre, avocats

CONSIDÉRANT le dossier de mise en demeure numéro 42-15-2009-02;

207-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser le paiement de deux factures au montant total de 1 789.48 \$ taxes incluses pour des honoraires professionnels à Cain Lamarre, avocats.

4.3 Autorisation de paiement à Les Constructions HDF Inc.

CONSIDÉRANT les travaux de réparation d'asphalte terminés;

CONSIDÉRANT la quittance reçue de Construction BML - Division Santra Inc.;

208-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser le paiement à Les Constructions HDF Inc. pour un montant de 30 933.65 \$ avant taxes pour la réparation d'asphalte sur diverses rues de la municipalité.

4.4 Autorisation de paiement à l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel

CONSIDÉRANT la résolution numéro 551-2016;

CONDISÉRANT le budget révisé avec un déficit anticipé de 3 322 \$ reçu et daté du 13 septembre 2017;

CONSIDÉRANT le premier versement de 2 508 \$ effectué en mars dernier;

209-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser le paiement de 814 \$ à l'Office municipal d'habitation de Mont-Carmel pour combler le montant du déficit anticipé pour l'année 2017.

4.5 Autorisation de paiement à Transport Pierre Dionne

CONSIDÉRANT la taxe de secteur imposant au résident du Lac Saint-Pierre pour des travaux d'entretien et de déneigement du chemin du Lac Saint-Pierre est et ouest;

210-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Saillant

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

- D'autoriser le paiement d'un montant de 1 412.22 \$ à Transport Pierre Dionne pour des travaux d'entretien du chemin de Lac Saint-Pierre est et ouest;
- Que cette somme soit prise au surplus accumulé affecté au Lac Saint-Pierre GL 59-13600-000.

4.6 Affectation d'une partie du surplus de l'exercice financier 2016

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal d'affecter les surplus de fin d'année financière selon les services;

211-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser l'affectation d'une partie du surplus de l'exercice financier 2016 selon le tableau présenté aux membres du conseil par madame France Boucher, directrice générale.

4.7 Demandes d'appui financier

- APHK
- Fondation du Cégep de La Pocatière
- Association pulmonaire Québec

Monsieur Denis Lévesque, Maire déclare son intérêt et ne prend pas part au vote.

- Vitalité économique

212-2017

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

Et résolu unanimement par les membres du conseil ayant pris part au vote de verse les montants suivants :

- **Gratuité** de la salle communautaire à Association des personnes handicapées du Kamouraska pour leur activité d'Halloween;
- **297 \$** avant taxes pour une publicité dans le magazine Vitalité pour un reportage sur des fermes de Mont-Carmel.

5. ENTENTE, CONTRAT, AUTORISATION ET APPUI

5.1 Octroi de contrat pour l'achat d'une pompe de recirculation

CONSIDÉRANT la désuétude de la pompe de recirculation à l'usine de filtration de l'eau potable;

CONSIDÉRANT le délai de 10 à 12 semaines pour avoir une pompe de remplacement si elle était défectueuse;

213-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier Simard

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

- D'autoriser l'octroi de contrat pour l'achat d'une pompe de recirculation pour l'usine de filtration de l'eau potable à Veolia Water Technologies Canada pour un montant de 9 576.60 \$ avant taxes;
- Que ce montant soit pris à même le programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

5.2 Demande de consentement municipal

CONSIDÉRANT la demande de Bell pour déplacer un poteau et l'ancrage afin de libérer l'entrée charretière sur le 5^e Rang Est près de la rue des Bois-Francis;

CONSIDÉRANT la vérification par le directeur des travaux publics et la conformité des travaux;

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Forgues

214-2017

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser la demande de Bell pour déplacer un poteau et l'ancrage afin de libérer l'entrée charretière sur le 5^e Rang Est près de la rue des Bois-Francis.

5.3 Proclamation de la « Semaine Kamouraskoise de sensibilisation aux préjugés »

ATTENDU que de nombreuses personnes et familles de notre communauté vivent une situation économique difficile;

ATTENDU que ces personnes et familles sont souvent victimes de préjugés qui les blessent profondément;

ATTENDU qu'il est possible de faire en sorte que de moins de moins de préjugés circulent au sein de nos communautés;

ATTENDU que plusieurs organismes et institutions du Kamouraska et du Bas-Saint-Laurent ont entrepris une démarche concertée afin de sensibiliser la population aux impacts négatifs de tels préjugés;

ATTENDU la volonté des élu-e-s de la Municipalité de Mont-Carmel d'encourager la campagne initiée par le *Comité de déploiement de la lutte aux préjugés au Kamouraska*;

ATTENDU que notre *Conseil municipal* dispose de l'autorité requise lui permettant la promulgation de semaines thématiques sur son territoire;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

215-2017

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents que la municipalité de Mont-Carmel reconnaisse la période du 16 au 22 octobre 2016 comme la semaine de la sensibilisation aux préjugés dans notre communauté.

5.4 Adhésion à un contrat d'assurance collectif

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneuse » d'un contrat d'assurance collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT que tant le *Code municipal* que la *Loi sur les cités et villes* permettent à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT que la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité Mont-Carmel désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT que la date de mise en vigueur du contrat est le 1^{er} janvier 2018;

216-2017

Il est proposé par madame la conseillère Karine Saint-Jean

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

- Que la Municipalité de Mont-Carmel adhère au contrat d'assurance collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement;
- Que la Municipalité de Mont-Carmel autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;
- Que la Municipalité de Mont-Carmel accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;
- Que la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM le droit de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;
- Que la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis;
- Que le tableau de couverture présent aux membres du conseil municipal soit annexé au présent procès-verbal.

5.5 Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2018

CONSIDÉRANT la réception de la tarification du LET de Ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2018;

217-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'accepter les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2018, proposés par la Ville de Rivière-du-Loup en date du 25 septembre 2017.

5.6 Accès internet cellulaire pour la directrice générale

CONSIDÉRANT les besoins dans le travail et la technologie accessible;

218-2017

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'autoriser le remboursement de 7.00 \$ avant taxes par mois à même la paie à madame France

Boucher, directrice générale pour un accès internet sur son cellulaire personnel pour l'utilisation dans son travail.

5.7 Octroi de contrat pour la vente des terrains du Carré des Cèdres à Proprio Direct

CONSIDÉRANT que la municipalité possède plusieurs terrains à vendre au Carré des Cèdres;

CONSIDÉRANT que le contrat de courtage est échu depuis le 31 juillet 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Antoine Fortier-Simard

219-2017

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents :

- D'octroyer le contrat de courtage à Denis Desjardins de l'agence immobilière Proprio Direct pour la vente des 11 terrains du Carré des Cèdres pour une durée de 12 mois;
- D'autoriser le Maire et la directrice générale, à signer le contrat et tout document nécessaire à la vente des terrains.

5.8 Règlement du dossier de mise en demeure no 42-15-2009-02

CONSIDÉRANT la rencontre en médiation du 20 septembre dernier avec les parties en cause dans le dossier en titre;

CONSIDÉRANT l'entente signée par les parties;

Il est proposé par madame la conseillère Colette Beaulieu

220-2017

Et résolu unanimement par les membres du conseil présents d'entériner l'entente signée par les parties en date du 20 septembre 2017 au Palais de justice de Québec et d'autoriser le Maire et la directrice générale à signer tout document nécessaire au règlement de cette cause.

6. AVIS DE MOTION ET AUTRES

7. RÉGLEMENTS

8. DÉPÔT DE DOCUMENTS

9. CORRESPONDANCE

Madame France Boucher, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait la lecture de la correspondance qui a un intérêt public à la demande du président d'assemblée.

10. NOUVELLES AFFAIRES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 35 à 20 h 41.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les points inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Lauréat Jean

221-2017

Et résolu unanimement que la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit close.
Il est 20 h 41.

Monsieur Denis Lévesque
Maire

Madame France Boucher
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière